



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le 16 juin 2023

## **FRANCE 2030 : EMMANUEL MACRON ANNONCE UN EFFORT SANS PRÉCÉDENT DE LA FRANCE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé lors de Vivatech 2023 un ambitieux plan d'ensemble, financé par France 2030, visant à soutenir les acteurs de l'intelligence artificielle. En particulier le dispositif « IA-cluster », doté de 500M€, vise à consolider des pôles de formation et de recherche d'excellence nationaux et à leur conférer une envergure de leaders européens et internationaux, avec l'objectif de massifier le nombre de spécialistes de l'intelligence artificielle en France à horizon 2030.

**IA-CLUSTER : 500 MILLIONS D'EUROS POUR 5 A 10 POLES DE RECHERCHE ET DE FORMATION A L'IA DE RANG MONDIAL**

L'appel « IA-cluster » vise à faire émerger de 5 à 10 universités et écoles en tant que leaders européens et mondiaux en intelligence artificielle. Sélectionnées par un jury international, elles bénéficieront de moyens massifs pour positionner la France dans le peloton de tête de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche mondiale, avec un investissement total de 500 millions d'euros. Ces moyens permettront d'accroître la capacité de la France à attirer les meilleurs talents partout dans le monde, étudiants et chercheurs en intelligence artificielle et à en accélérer la diffusion des usages. Cet appel sera lancé par les ministres chargés de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, de l'enseignement supérieur et de la recherche d'autre part, le Secrétariat général pour l'investissement et l'Agence nationale de la recherche.

Ces projets s'appuieront sur les pôles d'excellence existants comme les instituts 3IA, et devront démontrer leur capacité à atteindre un rang mondial, que ce soit par la qualité de leur enseignement, l'excellence de leur recherche, leur potentiel d'innovation et de transfert technologique, ou encore leur attractivité pour des étudiantes et étudiants du monde entier. Ils devront présenter une grande variété de formations, du technicien spécialisé dans l'entraînement et le déploiement d'un modèle d'IA à la chercheuse concevant la future IA générale, en passant par des profils d'IA appliquée (à la médecine, à l'histoire, à la finance, etc.).

Cet appel vise à consolider la présence d'au moins 3 établissements français dans le Top 50 mondial des universités dans le champ de l'IA, et de doubler le nombre de spécialistes de haut niveau en IA (notamment ingénieurs et docteurs).

### **SUPERCALCULATEURS, BASES DE DONNEES : DONNER AUX ACTEURS FRANÇAIS LES MEILLEURS MOYENS POUR ENTRAÎNER LEURS IA**

L'entraînement et le perfectionnement des nouveaux modèles d'IA nécessitent souvent des puissances de calcul considérables, sur des architectures dont l'achat n'est possible que par les Etats ou les plus grandes entreprises. En parallèle du soutien à l'émergence d'une offre commerciale souveraine d'entraînement dans le cloud (*IA-as-a-Service*), la France va pouvoir compter, dans les prochains mois, sur une augmentation de la puissance du supercalculateur Jean Zay (GENCI-CNRS), qui sera rendu plus accessible aux développements de l'IA, comme cela a été le cas pour entraîner entre mai 2021 et mai 2022 le modèle Bloom, l'un des premiers giga-modèles en open source. En 2025, le calculateur Exascale, dans lequel la France et l'Union Européenne vont co-investir massivement, permettra un véritable changement d'échelle en décuplant encore la puissance de calcul disponible.

Un appel à projets, opéré par Bpifrance, est également lancé et doté de 40 millions d'euros pour constituer et mettre à disposition des communs numériques pour l'IA générative, comme par exemple des bases de données d'apprentissage et de test, autre point crucial pour l'entraînement des nouveaux modèles. Ces bases de données ouvertes auront notamment pour intérêt de refléter et valoriser les spécificités françaises et européennes (respect de la vie privée, liberté d'expression, francophonie, ...), favorisant ainsi le développement d'IA plus conformes à ces valeurs.

Dans le cadre de cet appel, la mise à disposition de giga-modèles d'IA pré-entraînés et rendus accessibles à tous pourra être soutenue, ainsi que l'adaptation de tels modèles à ces cas d'usages spécifiques à un corps de métier ou un pan de l'économie. Une telle démarche anticipe les transformations que les IA génératives pourraient entraîner dans le monde du travail (métiers du droit, de la création, etc.).

### **ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES FRANÇAISES DANS LEUR ADOPTION DE L'IA**

Afin d'accompagner les PME et ETI françaises dans leurs processus de transformation numérique, le nouveau dispositif IA Booster France 2030 doit leur permettre d'enrichir leur offre par de nouveaux services, d'améliorer leur compétitivité et de moderniser leur appareil de production grâce à l'IA. Pour ce faire, des modules de formation et de conseils individuels seront proposés aux entreprises, en privilégiant les besoins concrets des entreprises et en tenant compte des spécificités de leur métier.

Ce programme financé par l'Etat à hauteur de 25 M€ dans le cadre de France 2030 devrait toucher plusieurs milliers d'entreprises ; il sera opéré par Bpifrance, en coordination avec les partenaires et dispositifs territoriaux.

## GRAND DEFI INTERNATIONAL SUR L'IA GENERALE

Le président de la République a aussi annoncé le lancement prochain d'un défi d'ampleur internationale destiné à faire émerger et comparer entre elles, dans une réelle émulation et dans des conditions contrôlées (performances comparées selon des mesures standardisées) les meilleures équipes mondiales sur l'IA, dont plusieurs équipes françaises. Ce défi qui s'étendra sur plusieurs mois soumettra les différents modèles développés à des tâches variées (résolution de problèmes, production de contenu, etc.) et de difficulté croissante, pour accompagner l'émergence d'intelligences artificielles d'usage général. Les modalités d'organisation de ce défi seront précisées dans quelques semaines.

Ces annonces s'inscrivent dans la stratégie nationale autour de l'intelligence artificielle lancée en 2018. Le Gouvernement a lancé le 8 novembre 2021 la deuxième phase de cette stratégie, afin d'accroître le nombre de talents formés dans ce domaine et d'accélérer le potentiel de recherche et développement en succès économiques. Près de 2,2 Mds€ sont consacrés pour l'IA pour les cinq ans qui viennent, dont 1,5 milliard d'euros de financements publics et 506 millions d'euros de cofinancements privés. Cette seconde phase est tournée vers la diffusion des technologies d'intelligence artificielle au sein de l'économie tout en visant à soutenir le développement et l'innovation sur certains domaines prioritaires tels que l'IA embarquée, l'IA de confiance et l'IA au service de la transition écologique et désormais l'IA générative et les modèles géants de langage.

**Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique,** a déclaré : « *L'intelligence artificielle générative sera la révolution économique et intellectuelle majeure du XXIème siècle. La France doit rester à la pointe dans ce domaine et nous disposons pour cela d'atouts majeurs : des universitaires parmi les plus reconnus au monde, de grands groupes industriels, des startups très prometteuses. Le but de ces mesures est d'aller plus vite et plus loin, pour améliorer la formation de nos ingénieurs, augmenter les capacités de calcul mises au service de nos startups et le soutien économique aux pépites donc nous disposons.* »

**Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** a déclaré : « *Le Gouvernement a lancé dès 2018 sa stratégie d'intelligence artificielle et a investi massivement pour que la France soit parmi les leaders dans la course mondiale. Cette nouvelle étape rehausse notre ambition et permettra de disposer d'universités et d'écoles parmi les leaders internationaux en la matière, prérequis au développement des technologies et à la formation des talents nécessaires à cette course technologique.* »

**Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie,** a déclaré : « *L'industrie se modernise, se robotise et se connecte. Aujourd'hui elle doit tirer pleinement profit des avancées de l'IA pour créer davantage de valeur, gagner en productivité, trouver les modes de production de demain et s'assurer ainsi des positions compétitives puissantes. L'Etat vous y accompagnera parce qu'il en va aussi de la réindustrialisation de notre pays.* »

**Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications,** a déclaré : « *Les usages de l'intelligence artificielle vont exploser avec le développement de l'IA générative, et l'impact sur l'activité de nombreux secteurs va être majeur. Avec ces nouveaux dispositifs de soutien à*

la filière, le gouvernement se dote de moyens conséquents pour accompagner nos talents et nos entreprises. La France a tous les atouts nécessaires pour jouer un rôle de leader sur ces technologies. »

**Appel à manifestation d'intérêt IA Clusters, opéré par l'ANR, ouvert jusqu'au 17 juillet (lettres d'intention), phases ultérieures les 28 septembre et 9 novembre.**

=> Cahier des charges et dossier de candidature : <https://anr.fr/IACluster-2023>

**Appel à projets « Communs numériques pour l'IA générative », opéré par Bpifrance, ouvert jusqu'au 24 octobre 2023**

=> Cahier des charges et dossier de candidature : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-communs-numeriques-pour-lintelligence-artificielle-generative>

**Guichet d'accompagnement des entreprises IA Booster France 2030, opéré par Bpifrance jusqu'au 31 décembre 2026**

=> Information et candidature : [IA Booster France 2030 \(bpifrance.fr\)](https://bpifrance.fr)

### **CONTACTS PRESSE**

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 - [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet de Sylvie Retailleau : 01 55 55 82 00 – [presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr)

Cabinet de Jean-Noël Barrot : 01 53 18 43 42 – [presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)

Secrétariat général pour l'Investissement - [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

Bpifrance : 06 03 84 70 66 - [presse@bpifrance.fr](mailto:presse@bpifrance.fr)

Agence nationale de la recherche (ANR) : 01 78 09 80 70 - [Katel.lefloch@agencerecherche.fr](mailto:Katel.lefloch@agencerecherche.fr)

### **A PROPOS DE FRANCE 2030**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-

- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : [france2030.gouv.fr](https://france2030.gouv.fr) | [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

## À PROPOS DE BPIFRANCE

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.Bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr) - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

## À PROPOS DE L'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».